



CHRYSO[®] AMC 12

AGENT DE MOUTURE POUR LE CRU - hautes performances

Procédé sec et voie humide

Descriptif

CHRYSO[®] AMC 12 est un agent de mouture destiné à améliorer le broyage des matières premières (cru) servant à la fabrication du ciment.

- Augmentation de la productivité des broyeurs de 6 à 15 % suivant les caractéristiques de l'appareillage et du matériau
- Réduction des coûts énergétiques de broyage à finesse de mouture égale (63, 90, 100 µm)
- Amélioration des caractéristiques d'écoulement de la farine cru
- Amélioration possible de la qualité du clinker
- Optimisation de la finesse du mélange cru broyé

Caractéristiques physico-chimiques

- Nature : solution aqueuse de dérivés aminés hydroxylés
- Masse volumique (20 °C) : 1,150 kg / dm³ (±0,015)
- pH (20 °C) : 4,0 (± 1,0)
- Teneur en ions chlorures : ≤ 1 %
- Teneur en alcalins : ≤ 0,1% Na₂O eq.

Caractéristiques indicatives

- Couleur : brun foncé
- Point de congélation : < - 15 °C
- Point éclair : > 100 °C

Conditionnement

- Vrac
- Conteneurs perdus de 1000 L

Stockage

- Ne pas mélanger avec d'autres produits sans avis préalable.
- CHRYSO[®] AMC 12 est protégé du gel jusqu'à -15 °C.

Application

Domaines d'application

- Broyage des matières premières utilisées pour la fabrication des ciments en voie sèche et humide

Mode d'emploi

Dosage : 0,3 à 1,5 kg / T de matériaux à broyer.
Le dosage optimum sera déterminé par des essais industriels.
Dosage habituellement pratiqué : 0,4 kg / T.

Mise en œuvre : Additif liquide prêt à l'emploi.
Pour les broyages effectués de façon continue, CHRYSO[®] AMC 12 sera incorporé à l'aide d'un système de pompe doseuse volumétrique à débit régulier (consulter notre Service Assistance).

CHRYSO[®] AMC 12 peut être introduit directement dans le broyeur ou par l'intermédiaire de la bande transporteuse d'alimentation.

Précautions

- **Santé et Sécurité** : CHRYSO[®] AMC 12 est un produit corrosif. En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver abondamment à l'eau immédiatement.
- **Incendie** : CHRYSO[®] AMC 12 est ininflammable (point éclair > 100 °C).
- **Nettoyage** : L'élimination de CHRYSO[®] AMC 12 se fait à l'eau sans difficulté.
- **Surdosage** : Les dosages supérieurs à 3 kg / T sont à proscrire.
- La qualité de CHRYSO[®] AMC 12 est garantie pendant 12 mois à partir de la date de fabrication, sous réserve qu'aucune altération extérieure n'intervienne.



CHRYSO[®] AMC 12

AGENT DE MOUTURE POUR LE CRU - hautes performances

Procédé sec et voie humide

Sécurité

Ce produit est classé "corrosif". Lors de la manipulation, il peut entraîner une brûlure par contact. Le port d'équipements de protection approprié (lunettes, gants, masque et/ou vêtements couvrants) selon le mode d'exposition est obligatoire.

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche technique sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant, en aucun cas, être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse ou d'utilisation de nos produits en dehors des stipulations du paragraphe « Application » de la fiche technique. Des essais préalables à chaque utilisation devront être effectués par les utilisateurs et permettront ainsi de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application donnent satisfaction. Notre assistance technique se tient à la disposition des utilisateurs.

" Se renseigner sur la dernière mise à jour "

Dernière modification : 02/13